Transmibat

Organisme de formation certifié Qualiopi

Annonce V93355 mise à jour le 28/10/2026

Description générale

Fiche d'identité de la société

Forme juridique	SASU
Ancienneté de la société	Moins de 5 ans
Localisation du siège	Nord

Résumé général de l'activité

Société implantée à Lille (59), créée en 2025 et destinée à exercer des activités de formation professionnelle continue.

La structure dispose d'un numéro de déclaration d'activité (NDA) attribué par la DREETS Hauts-de-France en juin 2025 et d'une certification Qualiopi délivrée par AFNOR Certification pour la catégorie « Actions de formation », avec une échéance indiquée au 17 décembre 2028.

L'organisme a réalisé son audit initial Qualiopi en novembre 2025 et dispose d'une documentation qualité et administrative constituée dans le cadre de son projet de développement.

Un projet pédagogique a notamment été préparé dans le domaine des services à la personne et de l'accompagnement à domicile.

Un site internet existant.

En plus

La société possède un ou plusieurs **brevets**

Eléments chiffrés

Année de référence	2025
Dettes financières	0 k€

En k€/année	2023	2024	2025	2026
CA			0	0

En k€/année	2023	2024	2025	2026
Marge brute				
EBE				
Rés. Exp.			-1	
Rés. Net			-1	
Salariés			0	0

Indications concernant les éléments chiffrés

La société n'a pas encore démarré son activité commerciale et ne dispose d'aucun salarié.

Elle est proposée à la cession afin de permettre à un repreneur de développer son propre projet de formation professionnelle.

La cession porte sur 100 % des titres de la société.

La validité actuelle du NDA et le maintien de la certification Qualiopi seront à confirmer dans le cadre de la reprise.

L'organisme ne dispose pas de l'agrément permettant d'organiser les examens du titre professionnel ADVF.

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître :
Chiffre d'affaires : 0 €.
Résultat net : -1 500 €.
Capitaux propres : -400 €.
Trésorerie au 31/12/2025 : 780 €.

La société dispose d'un numéro de déclaration d'activité (NDA) attribué par la DREETS et d'une certification Qualiopi AFNOR pour les actions de formation. Leur validité et les conditions de maintien dans le cadre d'une reprise devront être confirmées.

Le bilan pédagogique et financier 2025 a été déposé.

Cession de 100 % des titres de la société, avec transmission des documents administratifs, du dossier qualité et du site internet, sous réserve des droits détenus par la société.

Les documents administratifs, comptables et de certification pourront être communiqués aux acquéreurs sérieux, sous réserve de confidentialité.

Positionnement concurrence

Positionnement par rapport au marché

Organisme de formation professionnelle implanté à Lille, dans les Hauts-de-France.

La société a été constituée pour développer des actions de formation continue, avec un projet initial orienté vers les métiers des services à la personne et de l'accompagnement à domicile.

Elle dispose d'une certification Qualiopi délivrée par AFNOR Certification pour la catégorie « Actions de formation », sous réserve de confirmation de son maintien.

La structure n'ayant pas encore démarré son activité commerciale, elle ne possède pas de clientèle constituée ni de part de marché établie.

Son intérêt pour un repreneur réside principalement dans sa structure juridique existante, sa documentation qualité et son projet de formation, avec la possibilité de développer une nouvelle offre pédagogique selon son propre positionnement.

Concurrence

Le marché de la formation professionnelle continue comprend de nombreux acteurs : organismes de formation privés, centres de formation spécialisés, associations et établissements publics.

Dans les Hauts-de-France, plusieurs structures proposent notamment des formations dans les métiers des services à la personne et de l'accompagnement à domicile.

La concurrence repose principalement sur la qualité des formations, la certification, les partenariats avec les employeurs, l'accès aux financements et la capacité à recruter des apprenants.

La société n'ayant pas encore démarré son activité, aucune position concurrentielle ni part de marché ne peut être revendiquée à ce stade.

Points forts

Société de formation professionnelle déjà constituée et immatriculée à Lille.

Certification Qualiopi délivrée par AFNOR Certification pour les actions de formation, avec une échéance indiquée au 17 décembre 2028, sous réserve de son maintien.

Numéro de déclaration d'activité (NDA) attribué par la DREETS en juin 2025, situation administrative actuelle à confirmer.

Audit initial Qualiopi réalisé et documentation qualité constituée.

Site internet dédié, permettant de présenter l'organisme et ses offres de formation.

Projet pédagogique et documents administratifs préparés pour développer des formations dans les métiers des services à la personne.

Structure sans salarié ni contrat de travail à reprendre.

Possibilité pour un acquéreur de développer son propre catalogue de formations à partir de la structure existante, sous réserve des obligations réglementaires.

Points faibles

Activité commerciale non démarrée à ce jour.

Absence de chiffre d'affaires, de clientèle constituée et d'historique commercial.

Absence d'agrément pour organiser les sessions d'examen du titre professionnel ADVF.

Validité actuelle du NDA et conditions de maintien de la certification Qualiopi à vérifier dans le cadre de la cession.

Activité à développer commercialement par le repreneur.

Infos sur la cession

A propos de la cession de cette entreprise

Type de cession envisagée	Majoritaire
Raison principale de cession	Changement d'activité du dirigeant
Complément	Réorientation professionnelle et changement d'activité du dirigeant.
Prix de cession	8 k€
L'immobilier n'est pas compris dans la cession.	

Profil de repreneur recherché

Profil recherché	Personne physique ou morale
Complément	Recherche d'un repreneur, personne physique ou morale, souhaitant créer ou développer une activité de formation professionnelle. La cession peut notamment intéresser un formateur indépendant, un consultant, un entrepreneur ou un organisme de formation existant. Le repreneur devra disposer des compétences et des moyens nécessaires pour développer l'activité, assurer le suivi des obligations réglementaires et maintenir, sous réserve de confirmation auprès des organismes compétents, les conditions de certification Qualiopi.